

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, d'après l'annonce faite cet après-midi, ce débat tire bien-tôt à sa fin.

**Une voix:** Bon!

**M. Korchinski:** Quelqu'un a dit «Bon!» Je voudrais que ce député réfléchisse sur ce que le Parlement est en train d'adopter. Le titre du bill est: loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Je soutiens qu'il devrait plutôt s'intituler loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et de contrôle du cultivateur parce que le Parlement en adoptant ce bill—et je suppose que tel sera le cas étant donné la majorité du gouvernement—confiera la production à quelques producteurs seulement. Il délivrera des permis à ceux qui seront déjà dans la production.

Le député d'Essex (M. Whelan) nous a dit l'autre jour qu'il avait fait partie d'offices de commercialisation et qu'il bénéficiait d'un contingent. Très bien, mais une fois les offices établis si quelqu'un veut faire carrière dans l'industrie, il ne pourra le faire parce que les offices seront établis sur le modèle de la Commission du lait. Personne ne peut me dire que cette commission n'a pas éliminé les petits cultivateurs, et les protestations qui ont été soulevées de l'autre côté ne signifient rien pour ceux qui ont été forcés de fermer boutique.

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'est repenti à l'heure suprême. Il a fait une annonce aujourd'hui, comme il en avait fait une il y a quelques semaines, en prévision des élections. Avant ces élections, il nous apprendra que des subventions seront uniquement offertes à ceux qui produiront encore.

**M. E. F. Whelan (Essex):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député prétend que les commissions de commercialisation dont je fais partie fonctionnent selon le régime du contingentement. Il n'en est rien. De nouveaux producteurs donnent leur adhésion à la commission de commercialisation à laquelle j'appartiens et d'autres la quittent chaque année. Il ne coûte rien pour adhérer aux programmes auxquels j'appartiens, ou encore pour en sortir.

**M. Korchinski:** Le député sait qu'il est partie à un contrat. On n'expulsera pas les gens en place ou n'est-ce pas là l'intention? Qu'est-il arrivé à la Commission canadienne du lait? Les députés savent que depuis 5 ans, c'est-à-dire depuis 1966, 60,000 personnes d'un bout à l'autre du Canada ont été évincées dont 27,000 dans l'Ouest.

Pourquoi protestons-nous avec tant de véhémence contre cette mesure-ci? Parce que nous savons ce qui s'est passé avec la Commission du lait. On a laissé tomber 10,000 personnes en Saskatchewan, 10,000 en Alberta et 7,000 au Manitoba. A qui vont aller les contingents? Il suffit d'examiner les extrapolations démographiques. On prévoit qu'en 1980, la population de l'Ontario augmentera d'un million et demi, celle du Québec, d'un million cent mille et celle des trois provinces des Prairies, d'un demi-million seulement; alors à qui iront les contingents? La Commission du lait compte-t-elle un représentant des provinces de l'Ouest? Non. En aurons-nous un? Non.

La production s'orientera évidemment dans le sens de la population, et on recourra au raisonnement: pourquoi ne pas économiser sur le transport? Mais qu'arrivera-t-il? Ils vont nous faire quitter les affaires. Ils voudraient inclure le bétail dans les dispositions de la loi. On comprend maintenant pourquoi nous protestons. Nous avons déjà le programme Lift et autres et des contingentements, aux

[M. Howard (Okanagan Boundary):

termes de la Commission canadienne du blé. Qu'on ne vienne pas me dire qu'on nous donnera un contingentement qui va nous enrichir du jour au lendemain, car je répondrai que personne n'a jamais vendu de grain lorsque les contingents de la Commission du blé étaient à un bas niveau.

Les agriculteurs protestaient et chacun des députés ici était assailli de questions et d'instances et devait recevoir des délégations. C'est seulement lorsqu'on a augmenté les contingents que ces gens ont pu vendre leurs produits librement et qu'ils ont cessé de protester.

Le député de Crowfoot (M. Horner) a dit bien clairement ce qui se passerait si le bill était adopté. Si vous êtes né sous une bonne étoile et que vous êtes producteur, c'est magnifique, sinon, vous ne pourrez le devenir, car vous ne pourrez vous procurer de permis, et sans permis, vous ne pouvez pas devenir producteur. Sous le régime de la Commission canadienne du blé, si votre production dépasse le chiffre établi vous pouvez au moins vendre, mais dans ce cas-ci, vous aurez du mal à vendre. La gestion de l'offre, c'est une excellente chose pour les fraises de la Colombie-Britannique. C'est peut-être une bonne chose pour certains produits de certaines régions. Je conçois que des organismes provinciaux puissent fonctionner de façon satisfaisante, mais des régions comme la vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse ou la région des Kootenays en Colombie-Britannique ne disposeront pas des mêmes marchés. Elles n'ont pas besoin d'un organisme comme celui-là et elles fonctionnent très bien sur le plan provincial. Pour moi qui suis de la Saskatchewan, je ne m'inquiète pas de mon sort, mes pommes sauvages vont tomber de l'arbre de toute façon ou les enfants vont les manger, mais je ne m'occuperai pas de ventes. Je n'ai pas besoin d'une association à l'échelle nationale. Dans le cas d'un produit comme le bétail, que l'on peut produire partout au Canada, il y a des conflits d'intérêt. L'élevage des bestiaux et la culture des céréales sont déjà restreints. Les industries du Canada central offrent du travail, mais que ferons-nous dans les Maritimes ou dans les Prairies?

Je n'ai rien contre les offices de commercialisation; mais lorsque vous prétendez qu'il s'agit ici d'un office de commercialisation, j'affirme que vous essayez de nous leurrer. Il s'agit en fait d'un office de contrôle des agriculteurs. Je ne serai jamais prêt à accepter une décision venant d'une poignée de bureaucrates. Il y a plusieurs moyens de se ruiner très rapidement. Le premier, c'est le jeu, le second, les femmes, et le troisième, écouter les spécialistes. Le jeu est le moyen le plus rapide, les femmes, le plus amusant, mais les spécialistes, le plus sûr. Nous aurons là un groupe de spécialistes qui nous diront, comme ils l'ont fait dans le cas du beurre, qu'ils savent exactement ce qui va se produire. Cette année, il nous a fallu importer du beurre des États-Unis, alors que les spécialistes nous avaient dit qu'ils savaient d'avance de quelles quantités nous aurions besoin. Malgré toute la manipulation et tous les ordinateurs que nous avons au pays, les spécialistes n'ont pas réussi à prévoir les besoins, pas plus qu'ils n'ont réussi à inciter les gens à produire. Il a fallu importer. De toute façon, il n'y a aucun contrôle à l'importation, si les étrangers décident de se débarrasser de leurs produits chez nous, à moins qu'il ne s'agisse de dumping, à l'égard duquel il existe déjà des mesures législatives satisfaisantes. Le bill n'apportera rien aux producteurs. Tout ce que nous aurons, c'est une lutte constante entre les différentes régions du Canada. Il y aura litige devant un tribunal ou un autre selon la personne que le ministre nommera à ce conseil. De quel poids sera en l'occurrence l'avis d'une